

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

COMMISSARIAT AUDIT ASSISTANCE

492 rue Saint-Louis
97460 Saint-Paul

V/REF :

N/REF : 93 B 400 / 2018-A-1843

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 03/10/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 21/09/2017

Concernant la société

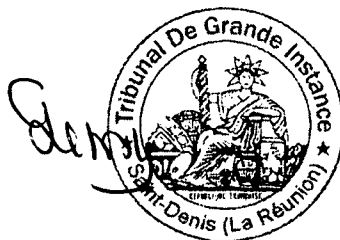
COMMISSARIAT AUDIT ASSISTANCE
Société à responsabilité limitée
492 rue Saint-Louis
97460 Saint-Paul

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-1843 le 27/04/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 392 189 387 (93 B 400)

Fait à SAINT- DENIS le 27/04/2018,

LE GREFFIER



C2A

SARL au capital social de 60 000 €
Siège social : 492 rue Saint-Louis
97460 SAINT-PAUL

R.C.S.: Saint-Denis B 392 189 387

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept et le 21 septembre à 17 heures 30, les associés de la société **C2A**, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 €, se sont réunis les bureaux de la société CBA & Associés sis 20D rue de l'Etang à Saint-Louis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

M. Rémi COUMAU, associé-gérant, titulaire de 500 parts
M. Pierre BOURSIER, associé-gérant, titulaire de 500 parts
M. William AH-FANE, associé-gérant, titulaire de 500 parts
M. William GARCIA, associé-gérant, titulaire de 500 parts

L'assemblée est présidée par M. William AH-FANE, associé-gérant le plus âgé. Le président constate que les associés présents possèdent ensemble 2000 parts sociales, représentant la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions tant ordinaires qu'extraordinaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° le rapport de gestion
- 2° le texte des résolutions

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion
- Démission d'un gérant
- Questions diverses

Puis lecture est donnée des rapports de la gérance. La discussion est ouverte et après un bref échange d'idées, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion prend acte de la démission de M. William AH-FANE de son mandat de gérant à compter du 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, comme conséquence de la résolution précédente, décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. William AH-FANE, démissionnaire. En conséquence, la gérance restera assurée par M. Pierre BOURSIER, M. Rémi COUMAU et M. William GARCIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités requises par la loi ou les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

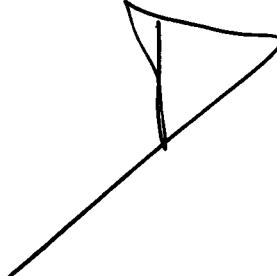
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

William AH-FANE



Pierre BOURSIER



Rémi COUMAU



William GARCIA

